



COMMUNIQUÉS DE PRESSE

United Nations

SG/SM/21927

6 SEPTEMBRE 2023

Limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius est possible avec une action climatique accélérée et ambitieuse, affirme le Secrétaire général

On trouvera ci-après le message du Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, à l'occasion de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, célébrée le 16 septembre:

Les traités internationaux adoptés pour protéger la couche d'ozone ont fait une différence remarquable et mesurable pour ce qui est de protéger les populations et la planète. Ils témoignent de toute la puissance du multilatéralisme; et ils devraient faire naître l'espoir qu'ensemble, nous parvenions à éviter les pires effets des changements climatiques et à bâtir un monde durable et résilient.

Nous pouvons encore limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius si nous accélérons immédiatement et dans d'énormes proportions l'action climatique. Pour y parvenir, j'ai proposé un Pacte de solidarité climatique et un Programme d'accélération. J'invite tous les dirigeants à collaborer à leur mise en œuvre, notamment en appuyant l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal et en limitant les hydrofluorocarbones, qui réchauffent la planète.

La ratification et la mise en œuvre complètes de l'Amendement de Kigali pourraient permettre d'éviter un réchauffement de 0,5 degré Celsius d'ici à 2100. En combinant l'abandon des gaz qui réchauffent la planète à des gains d'efficacité énergétique liés aux équipements de refroidissement, on pourrait même doubler ce chiffre.

Je demande à tous les pays de ratifier l'Amendement. J'exhorte les gouvernements, ainsi que les chefs d'entreprise, la société civile, les universités, les groupes de jeunes et les collectivités locales, notamment, à redoubler d'efforts pour produire un véritable changement et à veiller à ce que les pays en développement disposent du soutien dont ils ont besoin pour en faire de même.

Inspirons-nous de l'esprit de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal pour bâtir un monde dans lequel les êtres humains, la nature et la planète prospèrent ensemble.

COMMÉMORATION/CÉLÉBRATION OFFICIELLE

QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

! À l'intention des organes d'information. Document non officiel.